

APPEL À PROJETS

TRANSITOIRE 2025

Contrat de Ville de Cap Excellence



NOTE DE CADRAGE

DATE LIMITE DE DÉPÔT : 14 AVRIL 2025

ATTENTION

Pour répondre à l'appel à projets 2025, vous devez obligatoirement prendre contact avec le service politique des la ville de Cap Excellence (06 90 54 23 34) .

SOMMAIRE

03

**Contexte et cadre de l'appel à projets
transitoire 2025**

04

La nouvelle géographie prioritaire (QPV)

05

Les axes thématiques prioritaires

08

Les attendus pour chaque projet

08

Les critères d'éligibilité

10

Les modalités de réponse à l'appel à projets

11

Calendrier de l'appel à projets

12

Les contacts clés

Contexte et cadre de l'appel à projets transitoire 2025 du Contrat de Ville de Cap Excellence

Le Contrat de Ville constitue le principal outil de la politique de la ville, visant à réduire les inégalités sociales et territoriales au sein des quartiers prioritaires. Il repose sur :

- Un renforcement des interventions des politiques de droit commun complétées par les moyens spécifiques du Contrat de Ville.
- Une approche territoriale par quartier avec des diagnostics localisés, des enjeux et des objectifs adaptés et qui articule urbain, économique et social.
- Une approche transversale et partenariale entre l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, et d'autres acteurs locaux, qui prend appui sur la participation et implication des habitants.

Les spécificités de l'appel à projets transitoire 2025 (AAP 2025)

▪ Lancement concomitant de l'appel à projets et de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville

L'appel à projets transitoire 2025 du Contrat de Ville de Cap Excellence, intervient dans un contexte particulier marqué par l'élaboration simultanée du nouveau contrat de ville : « **Engagement Quartiers 2030** ». Cette situation impose une articulation entre les actions financées en 2025 et les futures orientations stratégiques du contrat en cours de définition.

▪ Prise en compte de la nouvelle géographie prioritaire

L'AAP 2025 prend en compte les nouveaux quartiers prioritaires (8 QPV) concentrés sur les villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

Les objectifs de l'appel à projets transitoire 2025

L'appel à projets transitoire vise à :

- Soutenir des actions en faveur des quartiers prioritaires et des habitants les plus vulnérables.
- Assurer la continuité de l'accompagnement des populations via les actions engagées, tout en adaptant les interventions aux enjeux actuels des quartiers.
- Encourager les projets innovants en lien avec les grandes orientations à définir dans le futur contrat de ville.

L'ensemble des projets retenus devront ainsi répondre aux priorités du contrat de ville en s'inscrivant dans une démarche de projet de quartier, associant les habitants et les acteurs locaux pour une transformation durable et inclusive des quartiers concernés.

Pour faciliter les interventions des opérateurs de proximité dès la phase de montage des projets, la mission des équipes de projet de Cap Excellence et des villes, et des référents des partenaires signataires (Préfecture, Services de l'Etat, Département, Région, ARS, CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, etc.) consiste à :

- Repérer et mobiliser prioritairement les financements de droit commun existants ;
- Mettre en œuvre un accompagnement opérationnel de proximité et en continu à toutes les étapes du projet ;
- Elaborer une programmation annuelle globale d'actions de proximité, en nombre et en qualité, qui réponde de manière très concrète aux enjeux des quartiers et aux besoins des habitants ;
- Travailler à l'échelle de chaque quartier l'articulation des interventions et des programmes d'actions, par la coopération des acteurs, dans une approche globale, notamment sur les quartiers éligibles au programme de renouvellement urbain RUCAP en cours de réalisation.

La nouvelle géographie prioritaire (QPV)

Le **Décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024** modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Martin et en Polynésie française impacte directement les périmètres d'intervention du Contrat de Ville de Cap Excellence.

Ainsi, les opérateurs devront inscrire leurs projets dorénavant dans cette nouvelle géographie prioritaire, en veillant à répondre aux enjeux spécifiques des quartiers concernés et de leurs populations.

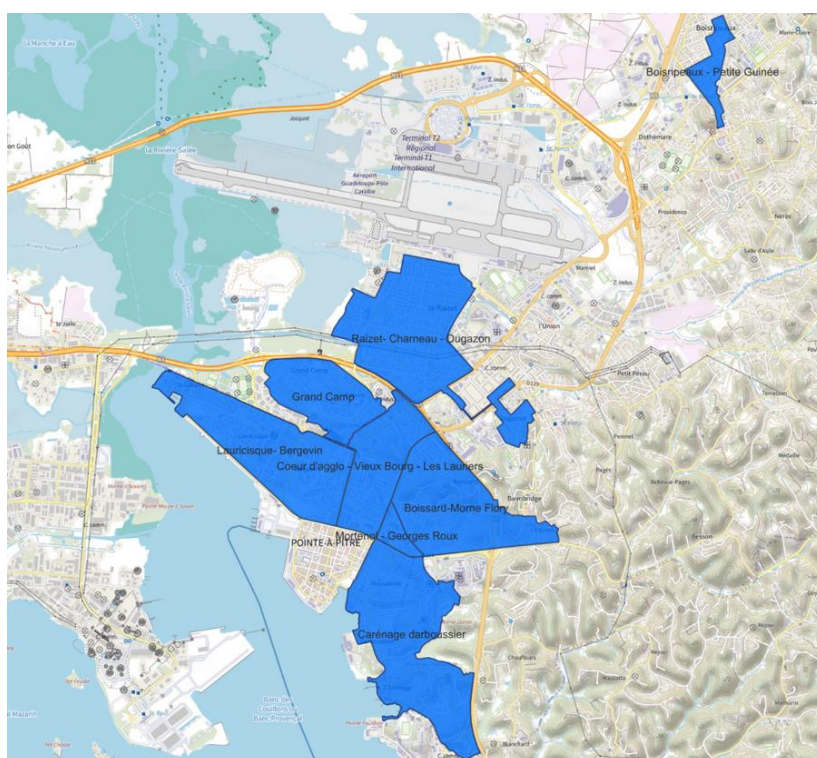
Code quartier	Nom quartier	Sous quartier	Communes concernées
QN 97101M	Boissard-Morne Flory	Lacroix/ Boissard/ Morne Flory	Les Abymes
QN 97102I	Cœur d'agglo - Vieux Bourg - Les Lauriers	Vieux-Bourg/ Assainissement/ Les Lauriers	Pointe-à-Pitre et Les Abymes
QN 97103M	Grand Camp	Grand-Camp	Les Abymes
QN 97104M	Raizet- Charneau - Dugazon	Raizet/ Charneau/ Dugazon	Les Abymes
QN 97113I	Mortenol - Georges Roux	Mortenol/ Georges Roux	Pointe-à-Pitre
QN 97114M	Carénage Darboussier	Carénage/ Darboussier	Pointe-à-Pitre et Les Abymes
QN 97117M	Laurisque- Bergevin	Laurisque/ Berggevin/ Chanzy	Pointe-à-Pitre
QN97122N	Boisripeaux - Petite Guinée	Boisripeaux/ Petite Guinée	Les Abymes



Anciens



Nouveaux QPV



- 2 communes : Pointe-à-Pitre et Les Abymes.
- 31 385 habitants (évolution par rapport à 2018 : +3,1%).
- 8 quartiers prioritaires (+1 QPV par rapport à 2018).

Les axes thématiques prioritaires de l'appel à projets transitoire 2025

▪ L'emploi, la formation la création d'activité

L'insertion professionnelle, l'accompagnement vers l'emploi en lien notamment avec le cadre et les objectifs de la **Cité de l'emploi** de l'agglomération Cap Excellence.

En 2025, sont attendus des projets qui :

- ✓ Proposent un **aller-vers et accompagnement renforcé** des publics les plus en difficulté (jeunes sans qualification, femmes isolées, chômeurs de longue durée).
- ✓ Proposent des actions de **mise en relation avec les entreprises et un accès à l'emploi.**

Consulter les appels projets de la Région Guadeloupe

- Formation
- Développement économique

<https://www.regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/appels-a-projet/page/2/#>

Contact en pages finales

▪ La cohésion sociale

- La santé dans le cadre de **l'Atelier Santé Ville (ASV)**, en 2025, sont attendus des projets en direction des habitants des QPV qui :
 - ✓ Favorisent **l'accès aux dépistages et aux soins dans une démarche d'aller vers.**
 - ✓ Contribuent à **déstigmatiser, informer et communiquer sur la santé mentale.**
 - ✓ Renforcent les **compétences psychosociales des jeunes** pour **prévenir les comportements à risque** dans le cadre de la **prévention des addictions.**
 - ✓ Favorisent la **pratique d'une activité physique régulière** pour ceux qui en sont les plus éloignés.
 - ✓ Proposent des **actions de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement.**

L'appel à projets 2025 Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) sera clôt le 1^{er} avril. Les opérateurs peuvent solliciter ce droit commun et un complément de financement du P 147. <https://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/Appel-a-projets-MILDECA-2025>

Consulter les appels projets de l'ARS Guadeloupe

<https://www.guadeloupe.ars.sante.fr/lis-te-appels-projet-candidature>

Contact en pages finales

Consulter les appels projets du Conseil Départemental de la Guadeloupe

- Prévention et la lutte contre l'isolement social des personnes âgées
- Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFFPPA)
- Insertion / ESS (économie sociale e solidaire)
- Enfance

<https://www.cg971.fr/category/appel-a-projet/>

Contact en pages finales

- La réussite éducative, l'éducation, la parentalité en lien notamment avec les **PRE (Projets de Réussite Éducative) et la Cité Éducative.**

L'appel à projets 2025 de la Cité Educative est clos. Les opérateurs ayant déposé un projet dans le cadre de la Cité Educative, sont priés de ne pas redéposer ce même projet dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville.

- La prévention de la délinquance et les actions de lutte contre le décrochage des jeunes et de lutte contre le sentiment d'insécurité dans l'ensemble des quartiers, en lien avec le **CISPD de l'agglomération et les CLSPD communaux.**

L'appel à projets 2025 FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) est clos. Néanmoins, les opérateurs ayant déposé un projet dans le cadre du FIPD, peuvent solliciter le Contrat de Ville pour un complément de financement.

En 2025, sont attendus des projets qui :

- ✓ Proposent des **actions ciblées auprès des jeunes.**

Consulter les appels à projets de la Préfecture Guadeloupe

<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets>

Lutte contre l'exclusion

En 2025, sont attendus des projets visant à :

- ✓ Lutter contre la grande précarité et l'errance.
- ✓ Soutenir les personnes sans-abri les plus vulnérables sur le territoire.
- ✓ Développer des solutions de prévention pour éviter l'entrée dans la marginalité et prévenir la bascule vers la grande marginalité.

L'offre de service de l'Action Sociale de la CAF de la Guadeloupe et de Saint-Martin

Elle est basée sur une logique d'investissement social et se caractérise par une approche préventive, universaliste et solidaire. Elle s'appuie sur les schémas directeurs :

- Sdsf - Schéma Départemental des Services aux Familles
- Ctg - Convention Territoriale Globale signée avec les Collectivités
- Pedt – Projets Éducatifs De Territoire cosignés par le Rectorat et les Collectivités

Son champ d'intervention couvre les thématiques suivantes :

La Petite Enfance ; La Parentalité ; La Jeunesse ; L'animation de la vie sociale

Les équipements et services financés doivent être accessibles à l'ensemble des familles, en répondant aux critères de mixité sociale et d'inclusion pour les porteurs de handicap.

La géographie prioritaire est prise en compte **dans la priorisation des projets par la Caf**. Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur les quartiers prioritaires de la ville.

Consulter les appels projets 2025 de la CAF Guadeloupe

- Fonds Publics et Territoires
- Fond National Parentalité
- Contrats locaux d'accompagnement scolaire (Clas)

<https://caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-guadeloupe/partenaires-locaux>

Contact en pages finales

Consulter les appels projets de la DRAJES Guadeloupe

Appel à projets Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

<https://www.promotion-sante.gp/appels-a-projets/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva-campagne-2025-copie>

Contact :

Estelle BOISDRON

Pôle Sport & Promotion des APS

Référente Savoir nager - Sport de nature

0590 81 43 43 - 0690 41 42 68

estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr

L'accès à la culture

Sur le volet culture, en 2025 les projets devront s'inscrire dans la démarche de projet culturel de territoire de Cap Excellence en cours d'élaboration, et sont attendus des projets qui :

- ✓ Proposent un accès à la culture avec une offre dans le cadre de la démocratisation culturelle avec en priorité des **actions dans le projet territoire en théâtre, mais aussi en musique, en danse, arts et arts de la rue.**

▪ **Le cadre de vie**

L'amélioration et la gestion du cadre de vie en termes de valorisation des espaces publics en lien notamment avec le projet **RUCAP (Renouvellement Urbain du territoire de Cap Excellence), la Gestion Urbain Sociale de Proximité (GUSP).**

En 2025, sont attendus des projets qui :

L'accès au sport

En 2025, sont attendus des projets qui :

- ✓ Favorisent **l'accès aux sports pour les plus jeunes et ceux qui en sont les plus éloignés.**
- ✓ Proposent des actions **savoir nager et savoir rouler.**
- ✓ Proposent **des actions éducatives et citoyennes** via le sport pour prévenir la délinquance et favoriser le respect des règles.

- ✓ Accompagnent **l'implantation et le développement de jardins partagés et d'espaces de biodiversité.**
- ✓ Améliorent **l'entretien et l'embellissement des espaces partagés** en lien avec les bailleurs sociaux et les villes
- ✓ Sensibilisent à l'environnement et à l'écocitoyenneté.
- ✓ Favorisent la **cohésion sociale**, des **actions à caractère intergénérationnel** évitant l'isolement notamment des personnes âgées.

Les attendus pour chaque projet

▪ La mobilisation des crédits droit commun

Les opérateurs déposant un projet dans le cadre du contrat de ville doivent en priorité mobiliser les crédits de droit commun.

Les subventions du contrat de ville ne sont pas la source principale de financement du projet, mais viennent en appui, en complémentarité après la mobilisation d'autres financements, notamment ceux du droit commun.

▪ L'inscription des projets dans une dynamique de projet de quartier

Pour la programmation 2025, les opérateurs sont invités à s'inscrire activement et opérationnellement dans la dynamique du projet collectif de quartier, avec les acteurs locaux : associations, structures labélisées (centres sociaux, EVS), équipements municipaux.

La démarche de projets de quartier concerne, tous les quartiers prioritaires :

- Elle s'appuie sur les **diagnostics localisés** et les enjeux propres à chaque quartier pour définir des actions-réponses adaptées ;
- Elle prend **appui sur les acteurs locaux**.

▪ La concertation et l'implication des habitants cibles dans les projets

Les projets présentés dans le cadre du contrat de ville doivent impérativement intégrer la participation des habitants afin de favoriser leur implication et répondre au mieux aux besoins du quartier.

Les critères d'éligibilité des projets 2025

▪ Éligibilité du porteur de projet

Pour les associations, il est obligatoire :

- ✓ D'avoir à minima un an d'existence à compter de la date officielle de création ;
- ✓ D'être à jour de ses cotisations sociales.

▪ Pour les projets 2024 en renouvellement

Dans le cadre de l'appel à projets 2025, l'éligibilité des projets en renouvellement repose sur des critères de qualité et d'efficacité. **La transmission d'un bilan complet du projet antérieur constitue un critère obligatoire pour tout renouvellement.**

Ce bilan devra permettre de :

- Rendre compte des actions menées, en précisant les modalités de mise en œuvre, les publics bénéficiaires et les moyens mobilisés.
- Évaluer l'efficacité du projet, en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration, afin d'adapter et d'optimiser les actions futures.
- Rendre compte de la bonne utilisation des financements publics.

- **Pour les nouveaux projets**

- **Ancrage territorial :**

Le projet doit concerner un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Il doit s'appuyer sur des éléments de diagnostic et de contexte démontrant qu'il répond bien à un besoin exprimé du quartier concerné.

- **Cohérence avec les orientations et priorités du contrat de ville**

Le projet doit s'inscrire dans les axes prioritaires du contrat de ville (cadre de vie, insertion/ développement économique, cohésion sociale, etc.).

Il doit être en cohérence avec le programme de renouvellement urbain en cours (RUCAP).

- **La viabilité financière du projet**

La viabilité du projet doit être assurée par un budget réaliste et équilibré et des cofinancements identifiés.

- **Une description des modalités de mise en œuvre**

L'opérateur doit décrire précisément les actions qui seront mises en place, le public qui sera touché, les modalités de mobilisation, le type d'accompagnement, la qualification des encadrants, les fréquences d'intervention, la programmation, le maillage partenarial.

- **Un dispositif d'évaluation**

Tout projet présenté dans le cadre du contrat de ville doit inclure un dispositif d'évaluation permettant de mesurer son impact et d'assurer un suivi des actions mises en œuvre.

Le projet doit préciser des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer son efficacité (exemple : nombre de bénéficiaires, taux d'insertion, amélioration du cadre de vie, etc.).

Un **bilan intermédiaire** et un **bilan final** devront être transmis dès le dépôt de candidature. Aucune relance ne pourra être réalisée par les services.

- **Capacité de mise en œuvre :**

Le porteur de projet doit démontrer sa capacité technique, financière et organisationnelle à mener à bien son action dans les délais impartis.

Toute proposition de nouveaux projets doit faire l'objet d'un échange préalable avec les équipes de projet de l'EPCI Cap Excellence

Les modalités de réponse l'appel à projets transitoire 2025

Contactez le service Politique
de la Ville et projets de quartier :
06 90 54 23 34

- Pour s'assurer que le projet réponde aux orientations et priorité du contrat de ville
- Pour accompagner et orienter si besoin

Chaque dossier devra faire l'objet
d'une saisie sur le portail DAUPHIN
dans le strict respect des délais

LA TRANSMISSION DES PIÈCES SUIVANTES SONT OBLIGATOIRES ET A DEPOSER SUR DAUPHIN

- Les statuts régulièrement déclarés
- La liste des dirigeants de la structure
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le budget prévisionnel de la structure
- La délégation de signature pour attestation sur l'honneur

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>

Plus de détails dans la procédure de dépôt
Dauphin en annexes.

Calendrier de l'appel à projets transitoire 2025

Semaine du 17 mars 2025
Lancement de l'appel à projets transitoire 2025 - en ligne

14 avril 2025
Date limite de dépôt des dossiers sur la plateforme Dauphin

- Accessibilité du dossier appel à projets sur le portail internet de Cap Excellence <https://www.capexcellence.net/>
- **Mai 2025 :**
Instruction partenariale des projets
- **Juin / Juillet 2025 :**
Validation

Contacts clés

Communauté d'Agglomération Cap Excellence

DIRECTION de la POLITIQUE DE LA VILLE - DGPRU

<p>Mr. RENE Michel Directeur politique de la ville 06 90 38 38 02 michel.rene@capexcellence.net</p>	<p>Mme GENEVIEVE Béatrice Responsable service Politique de la ville et projets de quartier 06 90 54 23 34 beatrice.genevieve@capexcellence.net</p>	<p>Mme NAZAIRE Rwanda Cheffe de projet territorial 05 90 82 29 23 – 06 90 54 03 34 rwanda.nazaire@capexcellence.net</p>
--	--	---

Référents CV des communes

Abymes	Pointe-à Pitre
<p>Mme BELAY-MAURICE Leslie Chargée de mission Politique de la Ville 05 90 48 27 21 lbelay@ville-des-abymes.fr</p>	<p>Mme DAVILA Nadia Responsable service Vie associative & Politique de la ville 05 90 48 17 61 – 06 90 33 56 82 nadia.davila@ville-pointeapitre.fr</p>

Référents techniques des partenaires

ÉTAT	REGION	DEPARTMENT
<p>Mme BAPTISTIDE-SINIVASSIN Axelle Déléguée du préfet 06 90 67 90 93 axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr</p> <p>Mme DIB Laurence Chargée de Mission-Service politique de la ville – DEETS 06 90 26 06 37 laurence.dib@deets.gouv.fr</p> <p>Mme FARENC Karine Gestionnaire des opérations Politique de la Ville – DEETS 05 90 80 50 81 karine.farenc@deets.gouv.fr</p>	<p>Mme CLAIRY Edouina Cheffe du service du développement des territoires et de la politique de la ville 05 90 80 43 93 e.clairy@cr-guadeloupe.fr</p> <p>Mme Sarah GRUEL sarah.gruel@regionguadeloupe.fr Cheffe de service par intérim SDTPV</p>	<p>Mme LUBINO Pascale Sous-directrice du DSQ et de la lutte contre l'exclusion 05 90 93 23 81 - 06 90 35 68 06 pascale.lubino@cg971.fr</p> <p>Mme ARCHIMEDE Betty Cheffe de service DSQ 05 90 93 78 06 betty.archimede@cg971.fr</p>

Référents techniques des partenaires

ARS	CAF	DRAC
<p>Mme BENIN Francine Responsable du Service Animation Territoriale en Santé et Démocratie Sanitaire 05 90 80 84 81 06 90 29 14 56 Francine.BENIN@ars.sante.fr</p> <p>Mme KANCEL Malyka Responsable du Service Aide à la Prévention et à la Promotion de la Santé 05 90.99.64.71 / 0690.52.06.58 malyka.kancel@ars.sante.fr</p>	<p>Mme Sandra ROCH – Adjointe au Responsable pour Pôle Action Sociale 0590.90.53.81 – 06.90.99.07.52 sandra.roch@caf.fr</p> <p>Mme Kelly CORVIS – Conseillère Technique Territorial secteur de Cap Excellence 05.90.90.56.49 – 06.90.93.70.64 kelly.corvis@caf.fr</p> <p>Mme Aïcha GIRARD – Conseillère Technique en Action Sociale référente Parentalité 05.90.90.54.43 – 06.90.05.21.56 aicha.girard@caf.fr</p>	<p>Mme SELBONNE Laurence Conseillère Action culturelle et territoriale 05 90 41 14 59 – 06 90 75 89 38 SELBONNE Laurence laurence.selbonne@culture.gouv.fr</p>

Les dispositifs thématiques en œuvre dans les QPV

Atelier Santé Ville / Contrat Local de Santé	Cité Educative	Cité de l'Emploi
<p>Mme Nadia LONGFORT Responsable de service de santé 05 90 47 72 58 nadia.longfort@capexcellence.net</p>	<p>Mme Maite BENOIST Cheffe de projet opérationnel de la Cité éducative Les Abymes/ Pointe-à-Pitre 06 61 55 78 09 Maite.Benoist@ac-guadeloupe.fr</p>	<p>Mr. RENE Michel Directeur politique de la ville 06 90 38 38 02 michel.rene@capexcellence.net</p>
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	PRE Abymes	PRE Pointe-à-Pitre
<p>Mme Annie BEVIS Directrice Adjointe Politique de la Ville GUSP et PLACI 06 90 26 42 54 annie.bevis@capexcellence.net</p>	<p>Mme Valérie CARIEN Coordinatrice PRE 06 90 35 76 84 previlledesabymes@gmail.com</p>	<p>Cf. CCAS de Pointe-à-Pitre 05 90 21 67 80</p>
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Abymes	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Pointe-à-Pitre
<p>Mr Xavier MAXO Responsable du service prévention de la délinquance et tranquillité publique 06 90 61 56 91 xavier.maxo@capexcellence.net</p>	<p>Mr Christian PHILOMIN Coordonnateur 06 90 52 30 78 nphilomin@ville-des-abymes.fr</p>	<p>Mr Yvan DRAGIN Coordonnateur 06 90 52 30 78 yvan.dragin@ville-pointeapitre.fr</p>